

17. Sitzung
S. 6

Schweizerischen Bundesrates

Bern, Mittwoch den 19. Febr. 1890

Montmattags 11 1/2 Uhr

Präsidium: Herr Bundespräsident Reuchonnet

Mitglieder: Schwarzen, Wetti, Schenk, Droz, Deucher, Hammer und Hausser.

Aktariat: Herr Dizack als Schatzmeister.

Das Protokoll der 16. Sitzung vom 18. d. M. wird vorgelesen und nach dem förmlichen Aufgebot genehmigt.

Departemental-Vorträge.

Departement des Auswärtigen

Ausgang vom 18. d. M.

Nach fünfzehntägiger gemeinsamer Anwesenheit der Bevollmächtigten des französischen Gesandten in Bern vom 17. u. 18. dieses Monats über Verhandlungen, die er mit dem Grafen und dem Fürsten v. Bismarck über die Konvention betreffend Arbeitsverträge geschlossen hat, wird nach Deutschland seine Konvention von im März zu fassen beabsichtigt und dem Kaiserlichen Gesandten, auf dem 5. Mai anzufahren wird, wird nach vorläufiger Beratung in Bern die Konvention des Bundesrat dem Kaiserlichen Gesandten, jedoch unter Vorbehalt der Zustimmung des Bundesrates, zu überreichen. Il ne nous restait

Internationale
Arbeiterschutzbewegung.



17. Sitzung vom 19. Februar 1890.

alors qu'il a constaté, aussi bien vis-à-vis de
que de notre Parlement, auquel nous tenons un
mandat précis à cet égard, la situation qui nous se-
rait faite et à déferer aux circonstances), dans l'ap-
pendice au Berlin folgenden telegraphische Zusammenfassung
versteht:

« Le Conseil fédéral a délibéré aujourd'hui sur
vos deux télégrammes du 17 et du 18 courant ren-
dant compte de vos entretiens avec le Prince et le Comte
de Bismarck. Il a été heureux de se trouver d'accord
avec l'opinion du prince-chancelier, qui pense que l'u-
ne des conférences projetées pour la législation in-
ternationale du travail n'exclut pas nécessairement
l'autre. Le programme des questions à discuter est si
vaste qu'il comporte la matière de plusieurs réu-
nions successives. Le Conseil fédéral ne reconnaît
nullement le caractère plus pressant que revêtent
pour l'Allemagne et pour d'autres pays les questions
relatives aux exploitations minières et aux grèves
qui s'y produisent. Il comprend donc le désir qu'on a
à Berlin de réunir le plus tôt possible une conférence
internationale pour s'en occuper. Mais c'est un
champ de travail qui se laisse parfaitement déli-
miter, tout en exigeant à lui seul l'activité et les
efforts soutenus d'une laborieuse conférence. Le
programme présenté par la Suisse vise plutôt
l'ensemble de l'industrie manufacturière, tandis
que le prince-chancelier déclare que ces questions
lui paraissent d'ordre secondaire. De plus, les
Etats ne se font pas nécessairement représenter
aux deux conférences par les mêmes experts. Il
y a donc dans cette situation, nous semble-t-il,
les éléments d'une conciliation facile. L'Allema-
gne donnerait suite à son projet primitif, tel qu'il
vous a été indiqué par le prince-chancelier, et il
va sans dire que, bien que nous ne soyons pas en

17. Sitzung vom 19. Februar 1890.

Les pays honorés nous nous ferions un plaisir de vous faire représenter à Berlin, si on jugeait que cela pût avoir quelque utilité. De son côté, la Suisse voudrait chez elle la réunion destinée à discuter les questions de son programme et à laquelle voudrait bien, sans doute, prendre part l'Allemagne. La conférence de Berne du 5 mai ne gênerait donc pas celle projetée à Berlin pour le milieu de mars et réciproquement. Les deux conférences, ayant également un caractère préparatoire, il pourrait être convenu que, si l'on passe ensuite à des négociations diplomatiques, le résultat de ces travaux techniques sera, si on le juge nécessaire, réuni dans une seule et même main pour donner lieu à une seule initiative.

« Ce serait là, à notre avis, la véritable et bonne manière de satisfaire chacun. Par contre, vous ne cacherez pas au comte de Dismarck que si la demande devait nous être présentée officiellement de renoncer à la conférence de Berne ou de l'ajourner temporairement ou indéfiniment, cette demande nous placerait dans une situation extrêmement délicate. D'un côté, nos sentiments d'amitié pour l'Allemagne et de haute considération pour la noble initiative prise par S. M. l'Empereur Guillaume II, nous solliciteraient à obtempérer au désir qui nous est exprimé. De l'autre, les regards que nous devons aux gouvernements qui ont, déjà l'an dernier, accepté notre invitation et dont plusieurs viennent de nous faire savoir qu'ils se feront représenter à Berne le 5 mai, nous rendraient très-difficile de contremander une conférence, qui, dans notre plus sincère conviction, n'est pas inconciliable avec la partie essentielle du programme de l'Allemagne.

« Il est en outre à remarquer que notre Parle-

17. Sitzung vom 19. Februar 1890.

ment nous a donné un mandat précis à cet égard, et que nous devons lui rendre compte de son exécution.

« Quant à un ajournement, temporaire ou indéfini, il est évident qu'il équivaudrait en fait à une renonciation à la conférence de Berne, si le gouvernement impérial prenait dans son programme les points qui composent le nôtre.

« Le conseil fédéral aime à croire que ces motifs convaincront le gouvernement impérial que, dans l'intérêt même du but à atteindre, les deux initiatives peuvent fort bien être poursuivies parallèlement dans le sens indiqué. Nous vous autorisons à laisser copie de la présente dépêche à S. Ex. le comte de Bismarck, et nous attendons votre rapport sur la démarche dont vous êtes chargé.

Au dieu Gufantffast in Berlin (Lulagouffiff)
Chef des Département,
Protokollaribgung ans Département für Weltgung.